



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2025**

Date de convocation : 7 novembre 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 7 novembre 2025	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint, à la suite de la convocation adressée le 7 novembre 2025.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes EYHERABIDE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 19h08 durant la lecture de la décision n° 21-2025-1.1

Mme Alexandra EYHERABIDE est arrivée à 19h13 durant la lecture de la décision n°23-2025-9.1

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à Rémi HEUDE
M Patrick VELAY à Alain PRAT
Mme Chrystelle LEPAGE à Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI

Absents excusés : Mmes Laurie FILLATRE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / VIII / 7 – 5.7

CCVE : Rapport d'activité 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.5211-39,
VU l'arrêté préfectoral n° 2002-PREF-DRCL/393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),

VU l'arrêté préfectoral n° 2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de communes du Val d'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-PREF –DRCL 029 du 3 février 2010 portant adhésion des communes de Guigneville-sur-Essonne, d'Huisson-Longueville, Orveau et Vayres-sur-Essonne à la Communauté de communes du Val d'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL/258 du 19 novembre 2024 portant modifications statutaires de la Communauté de communes du Val d'Essonne,

VU le rapport relatif à l'activité de la CCVE établi au titre de l'année 2024,

VU les comptes administratifs 2024 du budget primitif de la CCVE et ses budgets annexes,

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes du Val d'Essonne,

PREND ACTE du compte administratif 2024 de son budget principal et de ses budgets annexes.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

